

Maintenance technique de l'aviation | sCP 315.01

PRIME SYNDICALE

Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir votre prime syndicale ?

Il faut être **affilié à la CGSLB pendant toute la période de référence (01/01/2023 – 31/12/2023)** et payer une cotisation à temps plein d'au moins 195 euros pour l'année de référence. Il ne faut pas faire partie du personnel des cadres.

Il faut également être **en service au 31/10/2023 dans une entreprise faisant partie de la Sous-Commission Partiaire 315.01.**

Que devez-vous faire pour recevoir votre prime syndicale ?

Les attestations "Sabena Engineering", "Safran" et "X-Air Services" seront envoyées par le Fonds. Les membres employés par CAE, CAE training & TEC4JETS seront payés sur la base de la comparaison des listes de personnel et des données en notre possession.

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro d'affiliation et numéro de compte correct.

Quel est le montant de votre prime syndicale ?

Le montant de la prime syndicale s'élève à **145€**.

Quand sera payée votre prime syndicale ?

Le paiement sera effectué à **partir de la deuxième moitié du mois de janvier 2024.**

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

